



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 13 septembre 2017

Compte-rendu synthétique :

Votants présents :

M. Jean TOUZEAU, Mme Marie LARRUE, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Stéphane SAUBUSSE, Mme Sophie PIQUEMAL, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Bernard CASTAGNET.

Assistaient à la réunion :

Mme Myriam LEFAURE, M. Eric COIGNAT, M. Dominique DUCASSE.

Président de séance :

M. Jean TOUZEAU

Secrétaire de séance :

M. Jacques CHAUVET

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA).

La séance réunie le 13 septembre 2017 à la MAIRIE de La TESTE de BUCH est ouverte à 15h00.

Monsieur Jean TOUZEAU prend la parole pour remercier tous les délégués et la Mairie de La Teste-de-Buch. Puis, il rajoute que ces délibérations montrent la volonté d'avancer et apportent une visibilité sur des questions notamment celles des redevances. Enfin, précise M Jean TOUZEAU, les premiers objectifs concrets sont à noter avec le dragage et le confortement des ports puis il laisse la parole à M. Cyril CLEMENT afin de faire un point sur les dossiers en cours et futurs. M. Cyril CLEMENT souligne à travers ce point la montée en puissance du SMPBA. Il précise également qu'une délibération a été ajoutée et porte le numéro 30-2017.

Sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU :

- **Délibération 18-2017 = Création des CTAOT et désignation du président des CTAOT**
= Délibération adoptée.
- **Délibération 19-2017 = Autorisation donnée au Président pour accès à Télétransmission pour les délibérations et les budgets** = Délibération adoptée.
- **Délibération 20-2017 = Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des agents entre la commune d'Andernos les Bains et le SMPBA** = Délibération adoptée.
- **Délibération 21-2017 = Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des agents entre la commune de Lanton et le SMPBA** = Pas de remarque particulière. Délibération adoptée.
- **Délibération 22-2017 = Adhésion du SMPBA au Centre de Gestion de la Gironde** = M. Jean TOUZEAU souligne que cette adhésion rentre dans le cadre légal. Pas de remarque. Délibération adoptée.
- **Délibération 23-2017 = Convention d'adhésion du SMPBA au service Paies informatisées du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**
= Cette délibération concerne le personnel recruté par le SMPBA, avec toujours une réflexion sur le transfert des agents mis à disposition vers le SMPBA souligne M. Cyril CLEMENT. Ce qui conduirait à avoir une confortation sur cette convention renchérit M Jean TOUZEAU. Délibération adoptée.
- **Délibération 24-2017 = Adoption par le SMPBA de la nomenclature comptable M4 avec assujettissement à la TVA** = Pas de remarque. Délibération adoptée.
- **Délibération 25-2017 = Création de la Commission d'Appels d'Offres** = M. Cyril CLEMENT énonce qu'il souhaiterait que la Commission d'Appels d'Offres soit réunie assez fréquemment. Messieurs Jean-Yves ROSAZZA et Eric COIGNAT demandent des précisions sur les titulaires et suppléants de cette C.A.O. Il est précisé que tous les conseillers titulaires sont membres de la CAO en titulaire ou suppléant. M. Eric COIGNAT précise que c'est un problème de disponibilité. Tous les délégués se mettent d'accord sur le nom des titulaires et des suppléants validant le principe sans vote.

Les titulaires sont: Mme Cécile SAINT-MARC, M. Philippe DORTHE, M. Jacques CHAUVET, Mme. Marie LARRUE et M. Jean-Jacques EROLES.

Les suppléants sont : M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jean-Guy PERRIERE et M. Bernard CASTAGNET.

Délibération adoptée.

- **Délibération 26-2017 = Vote du Budget Primitif 2017** = M. Jean TOUZEAU indique que ce budget est succinct, cependant il sera plus étoffé en 2018. Messieurs Jean TOUZEAU et Jean-Guy PERRIERE s'accordent à dire que c'est la première fois qu'ils votent un budget primitif en septembre. Des questions sont formulées par M Jean-Guy PERRIERE portant sur des demandes de précisions concernant les investissements, l'entretien et les réparations, les logiciels et frais d'études. M. Cyril CLEMENT répond qu'effectivement diverses opérations doivent être initiées et indique qu'il n'y a pas d'achat de matériel informatique. Délibération adoptée.

- **Délibération 27-2017 = Adoption du Règlement particulier de police portuaire =**
M. Cyril CLEMENT signifie que c'est un document de travail. Ce dernier est ambitieux autant pour le gestionnaire que pour les usagers du port. Il est également très général et identifie les objectifs lointains à atteindre. Il sera validé en Conseil Portuaire. M. Jean TOUZEAU spécifie qu'il s'agit ici de valider la création de ce Règlement. Délibération adoptée.

- **Délibération 28-2017 = Création de 2 postes contractuels d'agents portuaires =** Pas de question. Délibération adoptée.

- **Délibération 29-2017= Logo du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon =** Deux versions du logo sont présentés aux délégués. La première version est retenue par 2 délégués et la deuxième par tous les autres délégués présents. La deuxième version est donc validée. Délibération adoptée.

- **Délibération 30-2017= Dragage des ports de Gujan, Larros et Canal sur la commune de Gujan-Mestras.** Pas de remarque. Délibération adoptée.

Rapport Pour Information



- **R3) Nomination du Commandant de port.** Rapport validé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h16.

M. Jean TOUZEAU propose aux délégués de prendre leur agenda afin de fixer le prochain Conseil Syndical qui est programmé le 8 décembre 2017 à 14h30 à l'hôtel de ville de LA TESTE DE BUCH.